

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 décembre 2014 – n° 02

140145

**TRAVAUX DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE DES ELECTIONS  
DEPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS 2015 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES ET LA PREFECTURE DES VOSGES**

Par courrier en date du 8 décembre 2014, le Préfet des Vosges nous a transmis une convention relative aux travaux de mise sous pli pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Chargée d'assurer les missions de propagande définies par l'article R 34 du code électoral : envoi des circulaires et des bulletins des candidats aux électeurs, la commission de propagande est composée, suivant les dispositions de l'article R 32, d'un magistrat qui la préside, d'un représentant du directeur départemental des postes et télécommunications et de deux agents nommés par le Préfet. La commission de propagande est instituée par arrêté du Préfet.

La convention à conclure a pour objet de régler les conditions matérielles et financières concernant les travaux de mise sous pli qui devront avoir lieu pour les premier et éventuel second tour du scrutin.

A ce titre, la commune bénéficiera d'une dotation allouée par l'Etat :

- pour le premier tour de scrutin : 0,26 euros par électeur, jusqu'à 6 listes de candidats, abondés le cas échéant de 0,04 euros par liste de candidats supplémentaires,

- pour le second tour éventuel : 0,20 euros par électeur,

soit un montant estimé à 17 000 € pour deux tours de scrutins.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention à intervenir avec la Préfecture des Vosges relative aux travaux de mise sous pli pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ;

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



Extrait certifié conforme  
Le Maire,

*David Valence*  
David VALENCE

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 19 décembre 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 31

Procurations..... 4

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusés et ont donné procuration :

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| - Marie-Claude ANCEL | à Françoise LEGRAND |
| - Christine FELDEN   | à Claude KIENER     |
| - Sabriya CHINOUNE   | à David VALENCE     |
| - Ramata BA          | à Christine URBES   |

-----  
Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----